

# Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 20 mars 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

**Présents** : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M Barraut Frédéric, M Brun Stéphane, M. Merite Christian, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, Mme Lory Lydie, M. Racouchot Emmanuel, M Kielpinski Corentin.

**Excusés** : Mme Guillemenet Sabrina qui a donné pouvoir à M. Desbois,  
Mme Plouvier Lysiane qui a donné pouvoir à Mme Lory,  
Mme Turlot Pauline qui a donné pouvoir à Mme Marchand,  
Mme Donguy Anne Laure qui a donné pouvoir à M. Kielpinski.

**Secrétaire de séance** : M. Brun Stéphane

## **1 - APPROBATION PROCÈS VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

## **2 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024**

Monsieur le Maire présente le compte administratif.

Avec un résultat positif de 63 010,05 € pour le fonctionnement et positif de 115 147,36 € pour l'investissement, le compte administratif présente une balance générale positive de 178 157,41 € pour l'exercice 2024.

En tenant compte des restes à réaliser en recettes d'investissement (39 144,57€) et des reports antérieurs, le montant à reporter au budget 2025 est de 449 470,35 €.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2024 ainsi que l'affectation du résultat au budget 2025.

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, conforme au compte administratif, est adopté également par le conseil.

## **3 - DELIBERATIONS**

### **3.1 Seconde vague d'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**

Suite à l'envoi du dossier par la préfecture le conseil, après avoir pris connaissance des nouvelles mesures de simplification administrative destinées à favoriser le développement des énergies renouvelables (EnR), est appelé à modifier, créer de nouvelles zones ou bien confirmer les ZAER déjà arrêtées en décembre 2023 par délibération du conseil municipal. Ces zones ont été également arrêtées ensuite par la préfecture.

Par une délibération conforme à la cartographie existante ces dispositions décrites précédemment sont confirmées et adoptées à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

### **3.2 Fonds de Solidarité Logement 2025**

Suite à la loi de 2004 la gestion de ce fonds incombe aux départements Sa vocation a pour objectif dans un plan d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, d'aider ces personnes à accéder à un logement ou à s'y maintenir De nombreux partenaires participent à ce fonds

Le département sollicite donc la commune et le conseil après avoir pris connaissance du dossier est appelé à délibérer avec une participation à hauteur de 0,35 € par habitant.

L'adhésion au Fonds de Solidarité Logement est adoptée à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

## **4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil après avoir pris connaissance du bilan de l'exercice précédent présenté par M le Maire et suite aux différentes demandes reçues, fixe les aides attribuées pour 2025 à un montant de 33 500 € auxquels s'ajoute une subvention d'équilibre de 4 000 € au CCAS.

Ces dispositions détaillées dans un tableau joint sont adoptées à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

## **5 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS DIVERSES**

### **5.1 Entente Intercommunale Enfance Jeunesse Familles**

Mr Desbois fait le compte-rendu de la commission tarification de cette entente qui a eu lieu le 19/02/25 à Châtenoy en Bresse lors de laquelle le bilan financier des activités de l'année 2024 a été présenté et détaillé.

L'avis majoritaire de la commission a été de ne pas augmenter les tarifs pour les familles à la rentrée de septembre. Suite à la demande d'une commune les frais de scolarisation en cas de dérogations ont été également abordés avec des disparités constatées.

Mr Laurenceau fait le compte-rendu de la conférence du 12/02/25 à Saint Marcel lors de laquelle les dispositions du Pass'loisirs et Atouts'loisirs ont été évoquées. Il apparaît que les associations sportives bénéficient très peu de ces possibilités qui permettent une réduction de coût. Des idées ont été évoquées pour améliorer ce fait. La question du choix des clubs de gérer ce dispositif a également été abordée. Le taux de retrait des atouts jeunes est de 87% à Lans (60% en moyenne sur les autres communes).

La décision des tarifications sera prise le 26/03/25 à St Marcel en séance plénière.

### **5.2 Blachère / Illuminations**

Mme Marchand évoque le renouvellement des illuminations. Le Conseil se positionne favorablement à ce sujet. Le budget envisagé est d'environ 8000,00 € TTC.

### **5.3 Grand Chalon : Conseil Communautaire du 12/03/2025**

Mr le Maire fait le compte-rendu de cette réunion au Colisée avec 30 rapports, avec présentation, à l'ordre du jour, Le rapport 10 relatif au débat d'orientations budgétaires 2025 a été l'objet de plusieurs prises de paroles après la présentation des éléments par le président qui font apparaître une baisse des dotations et une hausse de certaines dépenses pour la communauté d'agglomération suite aux décisions gouvernementales. Les budgets communautaires 2025 devraient être affectés à hauteur de 2,5M€. Ce rapport a été adopté avec 12 abstentions.

Le rapport 4 concernait la modification simplifiée n°1 du PLUI (rapport adopté avec 2 abstentions).

Le rapport 5 concernait la convention entre le Grand Chalon et la commune de Saint Marcel relative au Réservoir, équipement culturel d'intérêt communautaire (rapport adopté avec 1 abstention).

Le rapport 29 concernait les tarifications du Golf de la Roseraie (rapport adopté avec 1 abstention). Les autres rapports ont été adoptés à l'unanimité.

### **5.4 CLECT du 12/03/2025 : Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges**

Mr le Maire fait le compte-rendu de cette réunion au Colisée qui a abordé uniquement le déploiement d'installations de Recharges pour les Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire du Grand Chalon qui dispose de cette compétence depuis le 2 avril 2014. Aucune charge ne sera affectée aux communes qui seront équipées par la société Easy Charge Service.

### **5.5 Réseau RASED du 13/03/2025**

M. Desbois fait le compte rendu de cette réunion bilan du 13 mars à Gergy. Ce réseau qui regroupe 15 communes de la circonscription scolaire Chalon 2 intervient pour l'aide aux élèves en difficultés. Le dispositif comptabilise à cette date 200 demandes d'aides émanant de toutes les communes du réseau (66% des garçons), 7 demandes sur 10 viennent de classes à plusieurs niveaux. Le programme pHARe (Harcèlement entre élèves) a été également évoqué.

Le coût s'élève à 4,30 € par enfant pour cette année soit 486,00 € pour la commune qui compte 113 élèves.

### **5.6 Conseil d'école du 10/03/2025**

Mme Marchand fait le compte rendu de ce conseil qui s'est tenu le 10 mars au groupe scolaire. Le bilan des nombreuses activités P2-P3 réalisées a été détaillé ainsi que le programme prévu pour les activités en période 4 et 5.

La demande concernant les crédits scolaires a été accordée par le conseil municipal et les travaux à venir ont été évoqués.

### **5.7 Organisation de la fête du village**

Mr Brun fait le point sur les réunions des associations organisatrices de cette édition, qui ont cette année choisi de réaliser la brocante uniquement à l'extérieur le 18/05/25 et un repas du village le 24/05/25 qui aura lieu sur la place communale.

Le Conseil Municipal remercie vivement les associations qui cette année encore contribuent à cet événement important pour la vie de notre village.

### **5.8 Cimetière Eglise**

M. Raccouchot fait le compte rendu de cette réunion du 19 mars à Châtenoy en Bresse. Suite au bilan présenté, la participation de la commune pour l'année 2025 s'élève à 12 876,05 €. Des questions ont été posées sur le détail des lignes budgétaires concernant la main d'œuvre notamment.

Les travaux d'installation de clôture seront poursuivis et divers travaux sont également programmés pour 2025.

Pour ce qui concerne l'église et particulièrement l'issue de secours à créer pour respecter les normes de sécurité pour cet établissement recevant du public, un retour de l'architecte des bâtiments de France est attendu. La réparation de certaines zones de la toiture sera à réaliser au cours de cette année.

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

La recherche de candidat(e)s pour le poste d'adjoint administratif est toujours en cours

Remerciements au Conseil de la part des familles Marchand et Lory suite au décès d'un des membres de leur famille

Une réunion publique aura lieu à Epervans le 25/03/25 à la salle des fêtes et concernant des travaux d'assainissement sous voirie et nécessitant des itinéraires de déviation de circulation routière impactant les communes avoisinantes.

Le conseil donne son accord de principe à une demande du gérant du commerce local pour l'installation d'une deuxième armoire à colis sous réserve de ne pas gêner les accès.

Suite à l'annulation du résultat des élections législatives de juillet 2024 dans la 5ième circonscription de Saône et Loire une nouvelle élection aura donc lieu Les dates précises ne sont pas encore connues.

Le Sydesl invite les membres du Conseil Municipal au salon Sydesl le 12/06/25 de 8h30 à 16h30.à Mâcon.

Une conférence débat le 26/03/25 sur le sujet « l'eau, un élément vital en péril » est organisée le 26/03/25 à 18h30, salle Maurice Ravel à Châtenoy le Royal.

Il est envisagé une réfection de voirie route d'Oslon en lieu et place de celle prévue rue de la Farge, le Grand Chalon nous ayant informé que les réseaux d'assainissement doivent y être repris. Dossier à suivre par la commission voirie.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Mercredi 9 avril 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.